



**Planification travaux d'exploration janvier à  
décembre 2026**

**TROILUS GOLD CORP**

## Table des matières

1. Description des travaux .....	3
2. Autorisations .....	4
3. Dates et durée des travaux prévus.....	4
4. Mesures de protection appliquées .....	5
5. Coordonnées des personnes-ressources .....	5
Cartes de localisation des travaux.....	6

## 1. Description des travaux

Troilus Gold prévoit réaliser six types de travaux d'exploration pour l'année qui vient : de l'examen d'affleurements rocheux, du décapage de roc, de l'échantillonnage de roche (décapage/rainurage), des forages au diamant, des levés géophysiques aériens et au sol.

Les travaux d'exploration impliquent dans un premier temps l'examen d'affleurements rocheux et la cartographie dans le but de caractériser les indices minéralogiques potentiels afin de mieux cibler les travaux d'exploration subséquents sur le terrain.

Les travaux terrain impliqueront également le décapage de mort terrain avec une petite excavatrice ou une pompe sous pression. Une fois le roc accessible, une scie coupera des traits dans le roc pour prélever des échantillons de roche afin de les faire analyser par un laboratoire agréé. Aux total, 10 à 20 sites de décapage sont prévus être répartis parmi les secteurs identifiés sur la carte ci-bas.

Pour ce qui est des forages au diamant, les équipements suivants seront utilisés :

- Foreuse terrestre (1) ou foreuse par hélicoptère (si l'accès par la route n'est pas possible)
- Bulldozer pour préparer les routes d'accès
- Conteneurs d'équipement pour le carburant
- Véhicules tout-terrain
- Station de pompage

Les travaux de préparation pour le forage au diamant consisteront à défricher une zone de 20 mètres par 20 mètres pour faire de l'espace pour l'équipement. Cela comprend l'abattage des arbres et le nivellation de la surface.

Les secteurs seront accessibles par le chemin d'accès Troilus, la route du nord ou par hélicoptère. Les dimensions des décapage prévus sont de 10 m x 10 m (100m<sup>2</sup>).

Les levés géophysiques aériens sont réalisés en utilisant un petit avion. Des équipements de mesure sont fixés à l'aéronef, puis celui-ci parcourt de grandes superficies pour cartographier des structures géologiques en mesurant des propriétés physiques comme le magnétisme, la gravité ou la conductivité électrique. Ces levés serviront à identifier et localiser des zones de présence potentielle de ressources minérales.

Les levés géophysiques au sol consistent à déplacer, à la surface du sol, des instruments pour mesurer différentes propriétés du sous-sol comme la gravité, le champ magnétique, la résistivité ou les ondes sismiques, afin de cartographier la géologie souterraine et éventuellement localiser la présence de ressources minérales.

Tous les travailleurs qui participeront aux travaux seront logés au campement Troilus, qui détient un puits d'alimentation autorisé et un système de traitement des eaux usées.

Le campement est accessible à partir du km 108 sur la route du nord à travers un chemin d'accès de 44 km entretenu par Troilus Gold.

Les cartes de localisation des travaux sont présentées en annexe.

## 2. Autorisations

Si du déboisement est nécessaire pour effectuer les travaux, un permis d'intervention forestière sera obtenu auprès du MRNF préalablement au début des travaux et les conditions inscrites au permis seront respectées.

Tout travail d'exploration doit faire l'objet d'un avis de travaux à la SOPFEU afin d'indiquer les secteurs, les dates et les équipements utilisés.

Une autorisation pour travaux à impacts de la part du MRNF est maintenant nécessaire pour les travaux d'exploration impliquant de la machinerie hydraulique tel que le décapage.

À priori les travaux auront lieu à plus de 20 mètres de distance des milieux hydriques et milieux humides. Si des travaux doivent avoir lieu à moins de 20 mètres des milieux hydriques ou humides, une déclaration de conformité sera effectuée auprès du MELCCFP et les conditions nécessaires seront respectées.

## 3. Dates et durée des travaux prévus

L'examen d'affleurement rocheux, les travaux de décapage et d'échantillonnage de roc sont prévus être réalisés entre mai et décembre 2026. Si les résultats obtenus sont positifs, des travaux additionnels pourraient avoir lieu dans ces mêmes secteurs en 2026. Les travaux de forage au diamant, les levés géophysiques aériens

et au sol prévus débuteront en janvier 2026 et pourraient se poursuivre toute l'année, jusqu'en décembre 2026.

## 4. Mesures de protection appliquées

Tout équipement hydraulique, à essence ou qui comporte l'utilisation de matière dangereuse sera muni d'une trousse de déversement d'urgence en cas de fuite.

Les matières résiduelles seront rapatriées au lieu d'enfouissement en tranchée du site Troilus.

Les matières résiduelles dangereuses générées dans le cadre des travaux seront gérées par le département environnement et rapatriées dans notre conteneur MDR au site Troilus ou ils seront récupérés par un entrepreneur spécialisé en gestion de MDR.

Les travaux d'exploration feront l'objet d'inspections régulières afin d'assurer la conformité environnementale des sites selon les autorisations reçues et les normes environnementales sur les activités d'exploration.

## 5. Coordonnées des personnes-ressources

Tout question ou commentaire sur les autorisations environnementales et les mesures de suivi appliquées pourront être adressés à la coordonnatrice en environnement aux coordonnées ci-dessous :

**Josée De Launière**

Courriel : [josee.delauniere@troilusgold.com](mailto:josee.delauniere@troilusgold.com)

Cell : (418) 770-6317

Toutes questions sur les opérations, la durée des travaux ou les mesures de sécurité appliquées pourront être adressées aux coordonnateurs de site aux coordonnées ci-bas :

**Yannick D'Amboise**

Courriel : [yannick.d'amboise@troilusgold.com](mailto:yannick.d'amboise@troilusgold.com)

Cell : (581) 579-7423

**Marc Tremblay**

Courriel : [marc.tremblay@troilusgold.com](mailto:marc.tremblay@troilusgold.com)

Cell : (418) 618-0951

## Cartes de localisation des travaux









